

Cahier revendicatif 2020

Attractivité de la
fonction



SLFP
POLICE

01

Introduction

Il faut tout d'abord remarquer que le SLFP Police fait une différence entre memorandum et cahier revendicatif. Le memorandum du SLFP Police est un document visant à mettre sous la loupe le fonctionnement et l'organisation internes de la police intégrée, de manière à poser sa propre vision du futur, et ses propres propositions d'amélioration.

Le cahier revendicatif vise les membres du personnel et leur intérêt. Nos revendications sont donc orientées vers l'attractivité de la fonction, vers le bien-être des collègues et vers une amélioration de leur pouvoir d'achat.



Il faut malheureusement constater, en effet, que le nombre de candidats à la fonction policière, a spectaculairement diminué ces dernières années. En 2018, ce nombre diminua de plus de 30 % par rapport à 2014 (8.198 au lieu de 11.946).

Notre cahier revendicatif vise donc clairement la restauration de l'attractivité de la fonction.

Echelles barémiques

02

Depuis de nombreuses années, nous entendons les déclarations politiques, jusqu'au sein du gouvernement, selon lesquelles les policiers bénéficient déjà d'un bon statut pécuniaire, s'appuyant sur des éléments statutaires ... négociés voici plus de 18 ans !

Une étude comparative menée en 2016 par le SLFP Police, analysant les échelles barémiques de la Fonction publique à celles applicables à la police intégrée, démontre clairement que les échelles barémiques des policiers sont à la traîne par rapport à celles de la Fonction publique.

En outre, depuis 2014, un certain nombre de fonctions ont été considérées comme spéciales et spécialisées dans la Fonction publique, par l'existence de la possibilité d'une formation supplémentaire, ou d'une contrainte psychosociale spéciale et/ou du caractère dangereux de la fonction en question. Ces fonctions spécialisées ont donc obtenu une nouvelle échelle barémique. Malheureusement, la police intégrée a été oubliée.

Le gouvernement a finalement reconnu cet oubli et a lancé une première opération en 2019, la « correction barémique » par laquelle les échelles barémiques du secteur policier doivent être ramenées à la hauteur de celle de la Fonction publique. Très logiquement, la priorité a été donnée aux cadres les plus défavorisés par rapport aux autres catégories professionnelles.

Toutes les parties autour de la table étaient donc bien convaincues qu'il s'agissait d'une première étape.

Les échelles barémiques, par conséquent, doivent être réévaluées et améliorées au cours de la prochaine législature afin de s'assurer que les membres du personnel de la police intégrée soient bien rémunérés de manière correcte et attractive.

03

Pensions



Le dossier des pensions est l'un des dossiers les plus importants et il génère une grande inquiétude et une grande incertitude.

Le SLFP Police s'est positionné dès le départ en précisant qu'à son estime, il serait nécessaire de mettre au point un texte prévoyant une mesure particulière et « en régime ». La principale raison pour laquelle le SLFP Police n'a pas accepté le régime actuel de NAPAP était simplement à cause de l'incertitude inhérente à cet arrêté royal.

En outre, les droits acquis n'ont pas été respectés. Ainsi, les policiers se sentent incompris et même escroqués.

Nous demandons donc :

- **La prise en compte REELLE des droits acquis (avant l'arrêt 103/2014) des membres actuels du personnel,**
- **La modification de la mesure NAPAP en un dispositif « en régime » au-delà de toute interprétation du contenu de l'arrêté royal la portant,**
- **Le respect des droits déjà acquis tels que le tantième et le coefficient d'augmentation.**

Poursuivre la lutte contre la violence à l'égard de la police

04

Plan global

Les dix dernières années, non seulement le nombre de faits de violence à l'égard des fonctionnaires de police est toujours en augmentation spectaculaire, mais il faut aussi constater que l'intensité de cette violence devient insupportable.

Le SLFP Police estime que le temps est venu d'enfin aborder ce problème – qui, sans la proposition de « Protocole contre la violence dont les policiers sont victimes », serait toujours un tabou – dans le cadre d'un plan global impliquant tous les acteurs concernés, afin de coucher les engagements pris dans un protocole clair et univoque.

Ce plan global doit envisager la prise en charge d'un maximum des effets immédiats de la violence contre les policiers, mais doit aussi baliser clairement la prise en charge des effets et préjudices indirects. Il faut en effet, par l'action de tous autour de la victime, qu'il soit impossible qu'un sentiment d'abandon naisse.

Nous devons dès lors développer notre approche dans son intégralité en abordant les différents thèmes dans un plan global :

- Ce plan devrait envisager l'élaboration de politiques visant la mise en œuvre policière - dans la mesure du possible – tenant compte de la violence contre les policiers, afin de la prévenir ;
- Le policier doit être soutenu d'une manière univoque, impliquant la prise en charge des soins et des soins de suivi. La victime ne doit pas être victime une deuxième fois. À cette fin, le plan global doit inclure des procédures internes pour garantir le respect de tous les droits des victimes ;

04

Poursuivre la lutte contre la violence à l'égard de la police



- La violence contre les policiers ne doit jamais être tolérée, doit être perçue comme une circonstance aggravante et doit être l'objet à chaque fois d'une suite à l'égard de l'auteur. Les accords dans ce domaine doivent faire l'objet d'un protocole entre les différents services concernés, y compris le Parquet et la zone de police/direction ;
- La violence contre les policiers doit toujours être l'objet d'un signalement et être enregistrée ;
- Le policier doit être soutenu d'une manière univoque, impliquant la prise en charge des soins et des soins de suivi. La victime ne doit pas être victime une deuxième fois. À cette fin, le plan global doit inclure des procédures internes pour garantir le respect de tous les droits des victimes ;
- Une campagne de sensibilisation à l'adresse des citoyens, comme promise en 2013, est plus que nécessaire.

Poursuivre la lutte contre la violence à l'égard de la police

04

Au niveau du ministère de l'Intérieur, il faut :

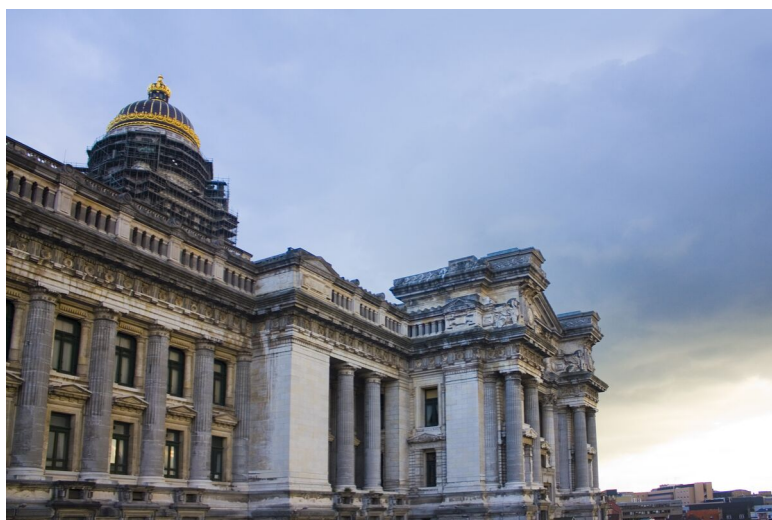
- L'exécution des engagements précédemment pris visant l'amélioration du statut des policiers victimes de violence ;
- La mise en place d'une protection juridique spéciale visant à couvrir les procédures en intervention ;
- La mise en œuvre de TOUTES les 72 recommandations du groupe de travail « Prévention, information, sensibilisation » mis en place en 2013 ;
- Le fourniment de tout l'équipement de protection nécessaire aux policiers pour accomplir leurs tâches en toute sécurité ;
- Un enregistrement complet et correct du nombre de faits ;
- Une couverture réelle (par assurance) des suppléments (aux taux INAMI) - dans le contexte des dossiers de violence et d'accidents du travail – afin que ceux-ci ne soient jamais supportés par la victime ;
- L'application efficace et réelle de la feuille de route et de la circulaire ministérielle concernant l'assistance juridique et administrative, la reconnaissance d'accidents du travail, l'indemnisation de toutes les dépenses (médicales), l'accueil et aide psychologique des victimes, etc ...



04

Poursuivre la lutte contre la violence à l'égard de la police

Au niveau du ministère de la Justice, il faut :



- L'élaboration du projet de loi actuel dans lequel la violence contre la police (et d'autres fonctions représentatives de l'autorité) serait perçue comme une circonstance aggravante.
- Que les auteurs potentiels doivent être dissuadés non seulement par l'aggravation des sanctions, mais aussi par le fait qu'il s'agira de sanctions effectives sous quelque forme que ce soit. On pourrait alors parler de politique préventive.
- Que les dommages, tant à l'égard de la victime elle-même que de sa famille, ainsi que de la zone de police ou du service de la police fédérale, doivent toujours être récupérés auprès de l'auteur.
- Une approche rigoureuse à l'égard des fausses plaintes.

Pour que la police intégrée soit plus attractive, il faut développer une loi faisant que le statut soit favorable, qu'il y ait une meilleure rémunération et qu'il y ait une protection juridique et psychosociale des policiers enfin réelle.

**Nous invitons le gouvernement à s'emparer rapidement
de nos propositions à cette fin !**

Personnes de contact



Vincent **GILLES**
Président national
0475/30.48.64
president@slfp-pol.be



Vincent **HOUSSIN**
Vice-président national
0485/18.49.52
vicepresident@slfp-pol.be